



AVIS DE PUBLICITE

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : surveillance de refuges

1 – Identification de l’Etablissement Public Déléguant

PARC NATIONAL DE LA VANOISE
Etablissement public national à caractère administratif
135, rue Docteur Julliand – B.P. 705
73007 CHAMBERY CEDEX

2 – Objet de la délégation Surveillance de refuges :

- | | | |
|----------------------------------|--------------|--------------------------|
| • Refuge de Plaisance
VANOISE | 44 couchages | commune de CHAMPAGNY-EN- |
| • Refuge de Turia | 19 couchages | commune de VILLAROGER |
| • Refuge de La Martin | 34 couchages | commune de VILLAROGER |

Chaque refuge forme un lot séparé, indépendant et unique.

3 – Cadre législatif

Délégation de service public. Loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 pour une durée de 3 ans.

4 – Nature

Le Parc national de la Vanoise confie au gardien une mission de service public consistant notamment à informer, accueillir et héberger les usagers du Parc désireux de mieux connaître le Parc national de la Vanoise.

La configuration du bâtiment et les normes ne permettent pas de servir des repas. En revanche, la vente de petite épicerie est possible.

Le gardien est responsable du fonctionnement du refuge et le gère conformément à un cahier des charges fixant les droits et devoirs des deux parties. Il exploite le refuge à ses risques et périls.

5 – Présentation et contenu des candidatures

Les candidatures devront être adressées par voie postale en pli recommandé avec accusé de réception ou déposé en main propre contre récépissé au siège du Parc à Chambéry.



L'envoi comprendra :

- a) Une lettre de candidature,
- b) Un mémoire du candidat relatant son expérience dans la gestion d'un refuge, sa connaissance du milieu montagnard et du Parc national de la Vanoise, sa motivation et son projet personnel concernant le refuge en cause (aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public, rôle « d'ambassadeur » du Parc particulièrement auprès des visiteurs),
- c) Toutes pièces justificatives (attestation des administrations fiscales et sociales) certifiant la régularité du candidat à l'égard de ses obligations, notamment une attestation sur l'honneur du non emploi de travailleurs clandestins.

6 – Date limite de réception des candidatures : 15 Février 2012 à 17 heures

7 – Renseignements complémentaires

Prendre contact avec le Parc national de la Vanoise :
C. DIETZ - B.P. 705 - 73007 CHAMBERY CEDEX
Téléphone : 04 79 62 89 67 - Fax : 04 79 96 37 18
Courriel : christine.dietz@parcnational-vanoise.fr